



Contribution de Polen au PCAET de la Communauté de l'Oust à Brocéliande

Les documents du PCAET ne peuvent être téléchargés. La lecture avec Calaméo est difficile et ne permet pas réellement de travailler pour donner un avis circonstancié. Nous espérons que tous les éléments du dossier seront mis à disposition du public et enregistrable, une fois celui-ci voté.

En effet, comme le rappelle justement le site de la communauté concernant le PCAET :

- 70 % des actions de réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) se décideront par le niveau local !

- Le coût de l'inaction

Il est démontré par différentes modélisations que le coût de l'adaptation sera largement inférieur au coût de la réparation sur la santé, les espaces naturels, ...

Il est donc essentiel que chacun puisse se l'approprier et y revenir au fil du temps.

Le projet de PCAET de la communauté de l'Oust à Brocéliande se propose de mettre en œuvre des actions suivant une stratégie qui serait en cohérence avec les objectifs nationaux (loi Energie climat et Stratégie nationale bas carbone, HORIZON 2050).

Le tableau suivant qui reprend les objectifs de réduction des Gaz à Effet de Serre de la communauté pour les comparer avec ceux de l'État, met en évidence une nette différence.

| Objectifs de réduction des émissions de GES (%) par rapport à 2014 - de l'Oust à Brocéliande | | | | | | |
|--|------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Communauté - Périmètre réglementaire | | | | | | État |
| | 2014 | 2023 | 2026 | 2030 | 2050 | 2050 |
| Procédés industriels | - | -12% | -21% | -33% | -93% | -81% |
| Tertiaire | - | -12% | -21% | -32% | -91% | -100% |
| Résidentiel | - | -9% | -17% | -29% | -84% | -100% |
| Agriculture | - | -2% | -3% | -5% | -14% | -46% |
| Transport routier | - | -8% | -16% | -26% | -77% | -100% |
| Autre transport | - | - | - | - | - | |
| Déchets | - | - | - | - | | |
| TOTAL | | -5% | -9% | -15% | -43% | -66% |

Nous proposons quelques raisons à cette différence :

- L'organisation du projet de PCAET fait passer la réduction des GES au second plan après celui des énergies alors que la lutte contre le changement climatique nécessite de réduire les GES. La modification des sources d'énergies en est une conséquence. L'agriculture étant la source de 50 % des GES, l'écarter des objectifs stratégiques réduit fortement l'impact du Plan.

- Les stratégies sont essentiellement construites sur des modifications technologiques ou sur des reports de modes de vie calculées indépendamment des réalités. Exemple : les calculs reportent des déplacements d'un mode à l'autre (voiture vers marche, transport en commun, covoiturage) sans prendre en compte la réalité du quotidien (diversité des déplacements : courses, activités des enfants, loisirs...).
- De plus, si la réglementation invite à ne pas intégrer les GES induits, pourtant non négligeables, une approche simple consiste relocaliser les productions aux échelles appropriées afin de réduire les GES dues aux transports et identifier les GES dues à la production afin de pouvoir les réduire.

Nous pensons que **la réussite du PCAET**, quelques soient ses lacunes et ses évolutions à venir, **dépend de l'adhésion des habitants du territoire aux objectifs**. Pour cela, seule leur participation aux décisions peut permettre cette adhésion. Nous invitons donc la communauté de mettre en Axe 1 toutes les actions visant à informer, concerter et faire participer les habitants à la mise en œuvre du PCAET.

Les six axes stratégiques du PCAET

Axe 6 :

Être une collectivité publique exemplaire et des habitants acteurs

Quels sont les outils de participation actuels, mis à disposition des citoyens, pour échanger sur le PCAET ?

- Outil institutionnel : le Conseil de développement du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Pays de Ploërmel, récemment ouvert aux citoyens. Il est heureux de constater qu'enfin le Conseil de Développement s'empare des enjeux du PCAET
- Outil citoyen : les associations. Prévoir à l'avenir une plus grande implication des associations et des citoyens.

Propositions :

- Le PCAET doit être publié et rendu intelligible à tous.
- Pourquoi ne pas créer une Convention citoyenne locale (tirage au sort et volontaires...)?
- Intérêt de nouer des liens entre les initiatives de la jeunesse, souvent au sein des établissements et les associations et collectivités du territoire afin que les uns et les autres profitent de l'expérience et des idées de tout un chacun.
- Nécessité de créer un espace, un lieu d'échanges, une agora publique afin d'échanger sur diverses thématiques.
- Permettre aux associations et aux citoyens de suivre le déroulement des applications du PCAET en cours.

Axe 1 :

Réduire la consommation d'énergie du territoire dans le secteur du bâti

Les économies d'énergie concernant l'habitat :

- Faire l'inventaire des nombreux bâtiments vacants dans chaque commune pour conseiller les propriétaires sur les aides techniques et financières dont ils peuvent bénéficier pour permettre leur rénovation
- Utiliser des bâtiments publics vacants pour les réaménager en logements locatifs par exemple
- Retrouver les propriétaires de bâtiments abandonnés et activer la possibilité de les verser dans le domaine public si pas de réponse (ex de cette mesure faite légalement en Corse)
- Accompagner les communes pour la mise en place de modes d'habitat différents, sobres en énergie et ne nécessitant que des structures minimums (phyto-épuration, panneaux solaires...)
- Encourager les citernes de récupération d'eaux pluviales individuelles (c'est probablement plus facile que des citernes collectives qui supposent un coût de raccordement pour l'aller et la distribution) en précisant que par expérience c'est tout de même 40 à 50% d'économie d'eau (toilette, machine à laver etc...)
- Communiquer pour encourager la pose de chauffe-eau solaires
- Pour les lotissements, prévoir une trame verte et bleue tout autour afin de prévoir une distance respectable entre les habitations et les cultures qui permettrait d'éviter des conflits.

Axe 2 :

Réduire la consommation d'énergie du territoire dans le secteur de la mobilité

Le secteur de la mobilité est probablement l'un des plus impactant pour les modes de vie des habitants. Une réflexion collective est essentielle dans ce domaine. Les effets de l'augmentation des coûts de l'énergie peuvent avoir des conséquences à très courts termes.

Il semble nécessaire de créer des groupes de réflexion avec la participation des habitants qui sont les premiers concernés.

Quelques propositions :

- Prévoir des liaisons entre les différents transports en commun du territoire :
ex : correspondance entre le car de Ploërmel/ Malestroit et celui de Rennes /Ploërmel
- Organiser des transports en commun qui permettent le transport des vélos
- Créer des parkings à vélos sécurisés près des arrêts de transports en commun favoriserait l'intermodalité
- Encourager l'usage des vélos et la marche à pied dans les centres villes en :

- Limitant la vitesse des automobiles à 30km/h pour permettre une circulation à vélo en toute sécurité dans les agglomérations sans oublier les villages.
- Rendre difficile la circulation en véhicules en centre-ville pour décourager son usage.
- Aménager des parkings pour les véhicules et les vélos en périphérie des centres villes pour permettre de s'y rendre à pied, cela favoriserait l'intermodalité.
- Aménager un schéma vélo en faisant collaborer des associations et des usagers du vélo pour les transports quotidiens

De manière générale, le PCAET n'évoque pas la réduction de la place de la voiture sur le territoire. D'autre part, les délais prévus sont à une trop longue échéance au regard de l'urgence climatique.

Une économie de proximité est essentiel pour réduire les Gaz à effets de serre, mais aussi pour améliorer notre résilience face aux imprévues du monde et de notre économie actuelle. Cette mutation n'est possible que si elle associe les professionnels, les consommateurs et les pouvoirs publics. La mise en place de lieux d'échanges entre ses acteurs serait très favorable à la réussite de création de filières cohérentes.

Axe 3 :

Réduire la consommation d'énergie du territoire grâce à une économie vertueuse

Action 3.1 :

Mener sur le territoire une démarche d'économie circulaire : Territoire Économe en Ressources

- Favoriser les circuits courts et de proximité pour tous les habitants.
- Aider à la création de regroupement d'achat : pour les particuliers et les professionnels, comme [Clicktaberouette, Caravrac, ou : l'épi curieuse](#) installée à Guer depuis juin 2021, (elle démarche des producteurs locaux et il est possible de lui adresser en ligne notre commande minimum de 20€ et elle livre à domicile dans un rayon de 30km).
- A l'échelle de la communauté de communes, l'ouverture d'un poste pour la gestion des stocks des restaurants scolaires (qui pourrait aussi s'adresser aux maisons de retraite, aux livraisons de repas à domicile et aux salariés des collectivités) serait opportune, ce poste permettrait d'y intégrer les entreprises agricoles locales en vente directe. Lié au point précédent, un même outil pourrait faire les deux, comme par exemple : cagette.net ou Coopcircuit comme à Redon.
- **Restauration scolaire** : les élus portent la responsabilité des changements à venir : Les cantines publiques doivent servir au moins 50 % de produits dits durables ou de qualité, dont 20 % de **bio**, depuis le 1er janvier 2022.

La constitution d'une équipe avec les familles, les écoles et les producteurs est

essentielle pour accompagner nos édiles, afin d'enclencher des changements sur la qualité des repas et leurs dimensions éducatives et sociales.

Collecter des informations auprès du GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) et des collectivités qui expérimentent de nouvelles démarches afin d'informer les élus sur les alternatives à développer.

Associer les citoyens à la démarche du PAT (Programme Alimentaire Territorial) permettrait d'ouvrir la réflexion apportée par ce programme à toute l'alimentation du territoire.

Des temps de convivialité incluant les membres de l'équipe seraient nécessaires, ils pourraient intégrer des fiches action du Plan Éducatif Local avec un accent sur la formation des agents de restauration. Le Galais en partenariat avec La Coopérative « *des oiseaux de passage* » propose à ses restaurateurs une formation pour structurer les filières locales de la restauration dès 2021.

Engager les cantines scolaires dans des programmes Zéro déchet et fixer des objectifs ambitieux sur la part de produits bio et locaux (nationaux si pas possible en local pour certains produits).

Pour les écoles publiques et privées proposant une collation aux enfants, les sensibiliser, les aider à acheter des produits locaux, si possible bio plutôt que des produits industriels vendus en grandes surfaces (ex : fruits, pain...)

Action 3.2

- Favoriser l'accès à des produits locaux et de qualité pour tous les consommateurs dans le cadre, notamment, du Plan Alimentaire Territorial

- Favoriser la circulation du Galais sur le Pays de Ploërmel, c'est renforcer un réseau de 130 producteurs, commerçants et artisans, de 15 associations, de 300 consom'acteurs, disposer d'indicateurs communs, proposer une animation permettant l'évolution des pratiques, concentrer des moyens financiers pour accompagner la structuration de filières et soutenir le démarrage d'activités.

- Valoriser l'économie circulaire en soutenant les structures locales de recyclerie, à Malestroit (Rouages) et à Carentoir.

Action 3.3 :

Intégrer le PCAET dans l'aménagement du territoire

- le SCoT (Schéma de cohérence Territoriale) est construit avec les communes du Pays de Ploërmel. La prise en compte des réflexions du PCAET doivent y être intégrées. La compréhension et l'adhésion de ces mesures par les habitants et les élus peut favoriser leur traduction dans les PLUi et PLUs.

- Geler la construction de nouvelles zones commerciales. Empêcher l'exode des commerces des centre villes vers les zones commerciales extérieures.

- Soutenir la création de commerces dans les petits bourgs et sensibiliser leurs habitants à venir s'y approvisionner.

- Créer ou soutenir la création de lieux associatifs ouverts dans villages désertés par les commerces et administrations.

La plantation d'arbres fruitiers demandant de l'espace, les habitants n'ont pas toujours la possibilité d'en planter dans leur jardin :

- créer des vergers partagés ;
- planter des arbres fruitiers dans les espaces publics et mettre des panneaux informant de la mise à disposition gratuite des fruits ;
- animer des temps conviviaux autour de la cueillette et de la valorisation des fruits : jus de pommes, confitures, fruits secs favorisant la sociabilisation et l'accès à des savoir-faire. Plusieurs associations pourraient être moteurs.

Aider financièrement les particuliers et entreprises qui souhaitent mettre en place un système de récupération d'eau et expérimenter une utilisation collective (grosse citerne commune dans un quartier d'habitation) pour usage domestique (wc, arrosage...).

- Le territoire est une « déchetterie » de bâtiments agricoles abandonnés. La loi n'oblige pas la remise en état du site après exploitation pour un retour naturel, mais juste une non mise en danger (couper l'électricité et faire tomber les silos). Essayer de faire évoluer les comportements.

Il faut « déstructurer » les élevages abandonnés. Ça doit rester à la charge du pollueur /bétonneur (comme pour l'industrie). Favoriser le dialogue certes, mais reprendre la parcelle à la charge de l'exploitant avec une réquisition communautaire par exemple si rien n'est fait pour répondre à ces obligations.

Axe 4 :

Produire des énergies renouvelables sur le territoire

Faire appel à des co-financements citoyens pour la création d'unités de productions énergétiques, éoliennes, solaires sur les bâtiments publics...

Ensemble jouons notre rôle de citoyen en réfléchissant à la construction d'un projet local de production d'énergie renouvelable, (il y a quelques exemples en Bretagne).

Les entreprises, en particulier les plus importantes, sont tenues de verser des sommes défiscalisées pour soutenir le développement durable (RSE : Responsabilité Sociale des Entreprises). Il faudrait solliciter ces entreprises pour investir localement ces sommes, par exemple aides à la revalorisation de bâtiments agricoles ou industriels en les équipant de photovoltaïque, les toitures étant le plus souvent vierges.

Encourager à la pose de panneaux solaires avec un système de redistribution locale de l'énergie produite ou encore Smart Grid tel que l'envisagent Morbihan Énergie ou le réseau Bruded.

Travail sur l'hydro-électrique local. Utiliser les ouvrages hydroélectriques existants pour les remettre en route en petite unité de production locale.

Coupler l'éolien et l'hydro-électrique en utilisant la force du vent pour permettre d'augmenter les réserves d'eau en périodes propices et améliorer ainsi les capacités de production d'énergie.

Soutien et information concernant les **petites unités** de méthanisation (bio composteur méthaniseur personnel) mais pas de super méthaniseurs qui occupent du foncier agricole.

L'agriculture est source de 50 % des GES sur notre territoire. La communauté ne souhaite pas intervenir sur le monde agricole sauf pour augmenter les capacités de production de biogaz. Or cette injonction provoque plutôt une augmentation des plantations productrices de GES. Par ailleurs, le changement de propriété des sols attendu au cours des 10 prochaines années, s'il suit la tendance actuelle, favorise l'agrandissement des exploitations, qui se traduit jusqu'à maintenant par une augmentation des GES.

Axe 5 :

Adapter le territoire aux changements climatiques et optimiser les pratiques agricoles

Axe 5 : Optimisation des pratiques agricoles

Propositions par rapport à la gestion du bocage

Faire l'inventaire du bocage existant

Interdire l'arasement des talus lors de réaménagements fonciers entre agriculteurs notamment lors des échanges de parcelles.

Sensibiliser les entreprises agricoles, les agriculteurs et les particuliers à l'élagage des arbres. Certains coupent la tête de l'arbre et dans 70 % des cas l'arbre meurt dans les 2 ans qui suivent si à l'origine, cet arbre n'a pas été façonné pour devenir un arbre « têtard ».

Entretien et reconstituer un bocage, c'est donner une valeur au patrimoine naturel dont pourront bénéficier, les agriculteurs, les chasseurs, les citoyens et la biodiversité.

Associer le citoyen à des opérations de plantation de haies bocagères serait un moyen de réconcilier le monde agricole et non agricole.

Les zones humides

Remettre en état les anciennes zones humides

Arrêter le drainage des terres humides.

Ne pas mettre en culture les vieilles prairies naturelles humides. Le faire sur un maillage géographique qui permette non pas de les concentrer sur certains lieux mais de les disperser sur le territoire. L'intérêt de cette politique est de favoriser la biodiversité, tempérer les coups de chaud en période de canicule et maintenir des retenues d'eau diffuses sur le territoire.

Bois et forêts

Interdire les coupes rases en forêt.

Exiger la remise en état des chemins aux forestiers.

Chaque commune de l'OBC devrait être garante de proposer du bois de chauffage à sa population (freiner les ardeurs de l'ONF).

Entretien des bords de route

Les collectivités doivent être exemplaires pour l'entretien des bords de route. Actuellement nous déplorons des entretiens qui saccagent de jeunes arbres. Il faudrait établir une limite de taille et former les agents communaux à des pratiques plus respectueuses.

Le foncier agricole

C'est un vrai problème sur le territoire ; faire un travail sur la reprise foncière.

Dans les 5 ou 10 ans à venir de nombreux agriculteurs (trices) vont cesser leur activité, libérant ainsi des surfaces importantes. Il existera donc des possibilités d'installation pour des personnes jeunes ou moins jeunes, issues ou non, du milieu agricole. Afin d'éviter une course à l'agrandissement des exploitations existantes, il serait nécessaire de mettre en place à l'échelle territoriale une politique permettant l'installation de projets innovants et créateurs de valeur ajoutée. Projets qui à mettre en liens avec les besoins locaux dans la mise en place du plan alimentaire territorial. Une Communauté de Commune peut choisir une politique volontariste en faveur de l'agriculture bio. C'est ce que fait la Communauté de communes du Val d'Ille d'Aubigné, près de Rennes. Confrontée aux problèmes du foncier agricole, elle estime que c'est le rôle de la collectivité d'aider les agriculteurs à acquérir des terres, elle achète des terres qu'elle loue aux producteurs. [Parlons environnement](#)

Conclusion :

Le PCAET ne va pas assez loin dans ses objectifs et dans les moyens associés, notamment humains.

Nous demandons à la communauté de l'Oust à Brocéliande de considérer le PCAET comme un outil :

- d'information et de participation des habitants à l'évolution de leur mode de vie. En organisant, notamment, une plus grande place aux associations.

- d'être ouvert et évolutif afin d'intégrer la réalité du quotidien mais aussi de l'évolution du climat,

- d'intégrer les objectifs du PCAET dans toutes les autres politiques communautaires et municipales,

- d'intégrer l'agriculture dans le PCAET afin de mettre en place une véritable politique de diminution des Gaz à effets de Serre.

06 38 41 90 73

contact@polen.asso.fr - www.polen.asso.fr



<https://www.facebook.com/polenpaysdeploermel/>